

CIRCULAIRE N° 2 / 2019 – 3 janvier 2019

OBJET : Laïcité – Loi du 9 décembre 1905 - PÉTITION

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Cette circulaire doit être diffusée à tous les DDEN pour signer « l'Appel des 113 »

Chères et chers collègues DDEN

L'appel des 113 du « **Collectif laïque national** » est publié sur Marianne.net (il sera dans le numéro papier de vendredi 5 janvier 2019 avec une manchette en page de titre) et la pétition afférente est disponible sur Change.org.

<https://www.marianne.net/debattons/tribunes/appel-des-113-nous-nous-opposons-aux-modifications-de-la-loi-de-1905?fbclid=IwAR1aM-m1nvc66dbm6T9h4inVDR7NbuufH4PkV9Y2XRgR3ySuad6YtfO5vz0>

Ci-dessous Appel ; Associations et personnalités signataires

Amitiés laïques et fédérales

Eddy Khaldi Président

Dominique Roblot Secrétaire générale

APPEL DES 113

NOUS NOUS OPPOSONS AUX MODIFICATIONS DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT DU 9 DÉCEMBRE 1905

Depuis 113 ans, la Loi de séparation des Églises et de l'État est un texte fondateur de notre République. Cette loi et nulle autre, assure la liberté de conscience et affirme sans ambiguïté ni faux-semblants que la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. Elle garantit le libre exercice des cultes assuré par des associations dont l'objet et le patrimoine doivent être strictement culturels.

Par l'esprit et la lettre, elle œuvre au rassemblement des êtres humains par-delà leurs différences. Avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, elle est au cœur du fonctionnement de notre vie collective, elle est le moteur du développement de nos libertés, elle contribue de manière décisive à l'égalité entre tous les citoyens quelles que soient leurs convictions.



La Loi de 1905 est la clé de voûte de l'édifice démocratique et républicain qui nous abrite et l'expression de l'idéal de justice et de fraternité universelle qui nous anime. Le principe de laïcité qui en découle est si fondamental qu'il a été inscrit à l'article 1er de notre Constitution.

Par l'universalité des principes qu'elle affirme et des dispositions qu'elle édicte, la Loi de séparation s'applique à tous les cultes et pose le principe de leur adaptation à la société républicaine. Non l'inverse.

Les signataires de l'appel sont conscients des inquiétudes soulevées par les menées communautaristes et par les dérives intégristes de l'islamisme politique, qui affaiblissent la société française. L'organisation du culte musulman, la transparence de ses financements et le contrôle du respect de l'ordre public par les organes culturels sont les trois préoccupations que met en avant le gouvernement pour envisager la révision de la Loi de séparation.

En aucun cas la modification de cette Loi ne saurait être l'un des moyens de droit permettant de résoudre ces graves problèmes. L'organisation d'un culte et a fortiori ses principes théologiques ne regardent pas l'État mais les croyants et les pratiquants. La transparence du financement privé des cultes peut être assurée par des mesures de police fiscale et par des contrôles étroits autorisés par les lois françaises. La police des cultes est déjà entièrement contenue dans la Loi de 1905. Quant à la lutte contre les menées subversives et terroristes, elle ne relève pas de cette loi.

Au moment où l'unité citoyenne et la paix sociale sont mises en péril, il ne peut être question d'affaiblir leurs fondations en ouvrant la voie aux exigences de tous les groupes de pression et en relativisant le caractère inviolable de leurs principes.

C'est pourquoi les signataires demandent à tous les citoyens et toutes les citoyennes, toutes les associations, tous les syndicats, tous les partis politiques républicains de se rassembler autour de cet appel pour en faire une très large pétition nationale exigeant le respect de la Loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

Cliquez sur [Je signe](#)

ASSOCIATIONS partenaires :

Agir pour la laïcité et les valeurs de la République ;
Association des libres penseurs de France (**ADLPF**) ;
Association Européenne de la Pensée Libre (**A.E.P.L**) ;
C.A.E.D.E.L. – Mouvement Europe et Laïcité ;
Comité 1905 PACA ;
Comité Laïcité République (**CLR**) ;
Conseil National des Associations Familiales Laïques (**C.N.A.F.A.L**) ;
EGALE ;
Esprit Laïque ;
Fédération française du **Droit Humain** ;
Fédération nationale des DDEN ;
Forces Laïques ;
Fraternelle parlementaire (FRAPAR) ;

124 rue La Fayette 75010 PARIS Tél 01 47 70 09 59 federation@dden-fed.org

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public -
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Sièges sociaux : Ministère de l'Éducation nationale



Grand Orient de France ;
Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité ;
Grande Loge Féminine de France (GLFF) ;
Grande Loge Mixte de France (GLMF) ;
Grande Loge Mixte Universelle (GLMU) ;
Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) ;
Laïcité Liberté ;
Le Chevalier de la Barre ;
Les VigilantEs, réseau féministe universaliste et laïque ;
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) ;
Lumières laïques – Cercle Maurice Allard ;
Ni Putes Ni Soumises ;
Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A);
Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis ;
Observatoire de la Laïcité du Val d'Oise ;
Regards de Femmes ;
Réseau 1905 ;
Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN-UNSA) ;
Union des Familles Laïques (UFAL) ;
Viv(r)e la République

PERSONNALITÉS signataires :

ABERGEL Gilbert Psychanalyste 1er vice-président du CLR ; **ARAMBOUROU** Charles Magistrat financier honoraire, militant laïque ; **ARTANO** Stéphane Sénateur ; **ASTRE** Louis Ancien secrétaire national à la FEN ; **BADINTER** Elisabeth Philosophe, femme de Lettres, militante féministe ; **BATAILLE** Christian Ancien député ; **BENSOUSSAN** Georges Historien, Prix National de la Laïcité 2018 ; **BIARD** Gérard Rédacteur en chef de Charlie Hebdo ; **BOUDJAHLAT** Fatiha Professeur, essayiste, militante laïque ; **BOUGUEREAU** Jean-Marcel Journaliste ; **BRET** Marika DRH de Charlie Hebdo ; **BRUCKNER** Pascal Essayiste, romancier ; **CABOTTE-CARILLON** Monique Présidente du CEDEC (Chrétiens pour une Eglise Dégagée de l'École Confessionnelle) ; **CAILLE** Laure Présidente Libres MarianneS ; **CATTAN** Sarah Journaliste ; **CERF** Martine Co-directrice du Dictionnaire de la laïcité ; **CHEVRIER** Guylain, Docteur en Histoire, enseignant (Paris XIII) et formateur en travail social. Vice-président du CLR ; **COLIN** Armand Secrétaire générale d'Égale ; **COSTA-LASCOUX** Jacqueline Directrice de recherche au CNRS ; **COUTEL** Charles Philosophe, professeur des Universités ; **DARY** Michel Adjoint au Maire de Marseille délégué à la Laïcité, conseiller métropolitain ; **DELFAU** Gérard Ancien sénateur ; **DJAVANN** Chahdortt Essayiste, romancière, Prix international de la Laïcité 2003 ; **DORAGHI** Sarah Journaliste, Mention internationale Prix de la Laïcité 2018 pour les femmes iraniennes ; **EL FANI** Nadia Cinéaste, Prix international de la Laïcité 2012 ; **ENGEL** Pascal Philosophe, directeur de recherche à l'EHESS ; **FALORNI** Olivier, député ; **FOUREST** Caroline Éditorialiste et réalisatrice, Prix national de la Laïcité 2005 ; **FOUSSIER** Philippe Journaliste, ancien président du Comité Laïcité République ; **FRASSA** Christophe-André Sénateur, Président de la Fraternelle parlementaire ; **FREGOSI** Renée Philosophe, Politologue ; **GAUCHET** Marcel Historien, Philosophe, Directeur d'études émérite à l'EHESS, Rédacteur-en-chef du Débat ; **GAUDRAY** Christian Président de l'UFAL ; **GLAVANY** Jean Ancien ministre ; **GUGLIELMI** Philippe, Président



d'honneur de laïcité liberté, élu local ; **GUIROUS** Lydia Essayiste, porte-parole des Républicains ; **HABCHI** Sihem Ancienne présidente de NPNS ; ; **HABIB** Claude Professeur émérite à La Sorbonne Nouvelle, essayiste ; **HABRANT** Edouard Grand Maître de la Grande Loge Mixte de France ; **HANNOUN** Michel ancien député ; **HEINICH** Nathalie Sociologue ; **HENRY** André Ancien ministre ; **HORWITZ** Marc Co-directeur du Dictionnaire de la laïcité, Armand Colin ; **d'IRIBARNE** Philippe Directeur de recherche CNRS ; **KERBARH** Stéphanie Députée ; **KESSEL** Patrick Journaliste, Essayiste, Président d'honneur du Comité Laïcité République ; **KHALDI** Eddy Président de la Fédération nationale des DDEN ; **KINTZLER** Catherine Philosophe, Prix National de la Laïcité 2014 ; **KONOPNICKI** Guy Écrivain et journaliste. Chroniqueur à Marianne ; **LABORDE** Françoise Journaliste, essayiste, ancienne membre du CSA, président du Jury des Prix de la Laïcité 2018 ; **LABORDE** Françoise Sénatrice ; **LAFOUGE** Jacques Auteur, essayiste, vice-président du CLR ; **LAIGNEL** André Ancien ministre, Maire d'Issoudun, 1er vice-président délégué de l'Association des Maires de France ; **LAURENT** Jean-Luc Ancien député, Président du MRC ; **LE DOARÉ** Christine Juriste, militante féministe universaliste et laïque, co-fondatrice des VigilantEs ; **LE NÉOUANNIC** Guy Ancien Secrétaire Général de la FEN ; **LEFEBVRE** Barbara Enseignante et essayiste, auteur membre du collectif "Les Territoires perdus de la République" ; **LEGRAS** Bernard Professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Vice-président du Comité Français des Sciences Historiques (CFSH) ; **LENGAGNE** Guy Ancien secrétaire d'État chargé de la Mer ; **LEPAGE** Corinne Avocate, Ancienne ministre de l'Environnement ; **LEPERRE-VERRIER** Odile Ancienne parlementaire européenne ; **LOUIZI** Mohamed Ingénieur, Essayiste, militant laïque ; **MACE-SCARON** Joseph Journaliste, Essayiste, Président du Jury des Prix de la Laïcité 2016 ; **MANENT** Pierre Philosophe, Directeur d'études à l'EHESS ; **MARCHAND-TAILLADE** Laurence Présidente de Forces Laïques ; **MIS** Jean-Michel Député ; **PEÑA-RUIZ** Henri Philosophe et écrivain, ancien membre de la Commission Stasi sur l'application du principe de Laïcité dans la République, Prix National de la Laïcité 2014 ; **PINA** Céline Auteur, Essayiste ; **PINEL** Sylvia Co-présidente du Mouvement Radical Libéral et Social ; **POLONY** Natacha, Journaliste, directrice de la rédaction de Marianne ; **RAFFIN** Nicole Militante laïque féministe ; **RAVET** Bernard Auteur de " Principal de Collège ou Imam de la République ", élu local ; **ROBERT** Nathalie Assistante parlementaire ; **ROSSI** Laurianne Députée, Questeuse de l'Assemblée Nationale ; **ROUMAGNAC** Patrick Secrétaire général du SI.EN-UNSA Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale ; **ROZIERE** Virginie Députée européenne, Co-présidente Les Radicaux De Gauche ; **SAKOUN** Jean-Pierre Président du Comité Laïcité République ; **SANSAL** Boualem Auteur, Prix International de la Laïcité 2018 ; **SAUGUE** Odile Membre honoraire du Parlement ; **SCOT** Jean-Paul Historien ; **TAGUIEFF** Pierre-André Politologue, historien des idées, directeur de recherche honoraire au CNRS ; **THIRIOT** Françoise Secrétaire générale Libres MarianneS ; **TIERCELIN** Claudine Philosophe, Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut ; **VALENTIN** Caroline Avocate, essayiste, co-auteur de "Une France soumise, Les voix du refus" ; **VANHOUTTE** Didier Premier président du CEDEC (Chrétiens pour Eglise Dégagée de l'École Confessionnelle) ; **VIANES** Michèle Présidente de Regards de Femmes ; **VICTORY** Michèle Députée ; **VIVIEN** Alain Ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; **ZILBERG** Arlette Ancienne Maire-adjointe Paris XXème, militante féministe, co-fondatrice des VigilantEs

Cliquez sur [Je signe](#)

